

# Gouvernance de l'eau et développement local au Togo : cas de la gestion des pompes à motricité humaine dans la commune de kpendjal ouest 1

**Lardja KANATI**

*Maître-Assistant de sociologie de la santé*

*Université de Kara*

*kanlardja@yahoo.fr*

**Abasse TCHAGBELE**

*Maître de Conférences de sociologie du développement*

*Université de Kara, Kara, Togo*

*tchagbelea9@gmail.com*

**Yambabate LARE**

*Gestionnaire de projets d'eau et assainissement, Région des savanes au Togo*

*Direction Régionale de l'hydraulique*

*Université de Kara*

*yambabatel@gmail.com*

## Résumé

*L'accès des populations rurales à l'eau potable demeure un grand enjeu et un défi à relever dans les pays en développement. C'est le cas en effet du Togo où le gouvernement a fait de l'accès aux services d'eau potable, une priorité à travers la mise en place des Pompes à Motricité Humaine (PMH). Mais il est à constater que plusieurs points d'eau restent longtemps en panne. La présente recherche qui combine les approches quantitative et qualitative, vise à analyser les facteurs qui limitent la gestion durable des PMH dans la commune de Kpendjal Ouest 1 dans les Savanes. L'échantillonnage stratifié a permis de rencontrer 149 enquêtés dont 126 usagers des PMH issus des cantons de Naki-Est, Ogaro et Nayéga. La recherche documentaire, l'enquête par questionnaire et l'entretien individuel (semi-structuré) sont les techniques de collecte des données employées dans cette recherche. Les résultats obtenus indiquent que le faible fonctionnement des comités de gestion des pompes, limite la gestion durable des pompes à motricité humaine.*

*Mots clés: eau potable, gestion durable, pompes à motricité humaine, kpendjal ouest 1.*

## Abstract

*The problem of access to drinking water by rural populations remains an issue and a challenge to be met in developing countries. In Togo, to facilitate access to drinking water services, the construction of human-powered pumps (PMH)*

*has always been the priority option. Despite their importance, several water points remain out of order for a long time. This research, which aims to be comprehensive and explanatory, is of a mixed nature. It aims to analyze the factors that limit the sustainable management of handpumps in the commune of Kpendjal Ouest 1 in Togo. The stratified sampling made it possible to approach 149 respondents, including 126 users of handpumps from the cantons of Naki-Est, Ogaro and Nayéga. Documentary research, questionnaire survey and individual (semi-structured) interview are the data collection techniques used in this research. The results obtained indicate that the absence and/or weak functioning of the pump management committees, as well as the mediocrity of the services of the provider networks, the conflicts and the weak coordination between the actors involved in water management drinking water are all factors that limit the sustainable management of human-powered pumps.*

*Key words: drinking water, sustainable management, human-powered pumps, Kpendjal West 1.*

---

## **Introduction**

L'eau est une denrée vitale, un atout naturel procurant du bien-être et de la qualité de vie à l'humanité tout entière. D'après GLOBE<sup>1</sup>, (2005, p.1), « l'eau n'est pas seulement quelque chose que nous buvons, elle fait partie de nous. L'eau constitue 50 à 90 pour cent du poids de tous les organismes vivants. C'est l'une des substances les plus abondantes et importantes de la terre ». C'est par conséquent, un bien précieux et un droit qu'il faut assurer à tout le monde sans exclusive.

Malheureusement, dans le monde, un certain nombre de facteurs sociaux et naturels tels que la pression démographique, la pauvreté de la majorité des populations, les conditions climatiques, la nature des sols et les contraintes hydrologiques, réduisent la disponibilité des ressources en eau, rendent difficile la construction d'ouvrages et aggravent ainsi les problèmes d'accès à l'eau dans plusieurs zones de la planète. D'après WHEP<sup>2</sup>, (2007, p.4) « Un milliard et demi d'habitants n'ont pas accès à l'eau potable et deux milliards sont privés d'installations sanitaires » dans le monde. Cela occasionne des problèmes de santé publique dans la mesure où, d'après toujours cette

---

<sup>1</sup> GLOBE (2005), « Etude de l'hydrologie, Une unité d'apprentissage », GLOBE, p.1

<sup>2</sup> WHEP (2007), La santé au fil de l'eau », Education à la santé par les femmes dans le bassin du fleuve Sénégal, Phase I conception des outils méthodologiques, Dossier pédagogique, Guide méthodologique d'éducation pour la santé et d'évaluation, p.4

institution, « Le manque d'eau potable et l'inadaptation des systèmes d'assainissement sont en effet à l'origine de 80% de l'ensemble des maladies dans le monde ».

En Afrique subsaharienne, pour faire face à cette situation, les Etats ont initié plusieurs actions d'approvisionnement en eau potable pour palier le double besoin en qualité et en quantité suffisante aux profits des citoyens et citoyennes. Au Togo où plus de 35% de la population vivant en milieu rural n'ont pas toujours accès à un point d'eau potable (MEHV, 2019), de vastes programmes d'hydrauliques villageoises ont été mis en œuvre afin d'offrir à ses populations, des services d'eau potable et assainissement.

Pour prévenir et éviter ces problèmes, l'Etat togolais a adopté déjà en octobre 1986, une stratégie nationale d'entretien et de maintenance des points d'eau mise en œuvre à travers la méthodologie FORMENT<sup>3</sup>. Elle marque ainsi le début de la décentralisation de la gestion des ouvrages ainsi que la privatisation des services de réparation et de vente de pièces détachées, autrefois, assumées par les pouvoirs publics. D'un Etat providentiel on arrive un Etat régulateur (M. Diop<sup>4</sup>, 2008, p. 20).

Cette stratégie devait conférer aux acteurs locaux, des compétences en vue d'une gestion efficace à travers des principes d'une gouvernance opérante, tels que définis par l'OCDE (2015) et rappelés par Action contre la Faim-France<sup>5</sup>, (2016, p. 20).

En quoi le fonctionnement des comités locaux de gestion de l'eau affecte-t-il la capacité communautaire d'entretien durable des Pompes à Motricité Humaine (PMH) dans la commune de Kpendjal ouest 1? Le constat qui se dégage fait observer que le faible fonctionnement des comités de gestion fragilise la prise en charge communautaire durable des pompes à motricité humaine. C'est en effet, ce qui va être analysé dans la présente recherche intitulée : Gouvernance de l'eau et développement local au Togo : cas de la gestion des pompes à motricité humaine dans la commune de Kpendjal Ouest 1.

---

<sup>3</sup>FORMation à l'ENTretien

<sup>4</sup> Moussa DIOP (2008), *Eau et développement : échelles, temporalités, acteurs et enjeux autour de la gestion des services d'eau potable en milieu rural au Sénégal*, Thèse de Doctorat en Anthropologie, Université Paris Dauphine, p.20

<sup>5</sup> Action contre la Faim-International (2020), « La Gouvernance de l'Eau et de l'Assainissement appliquée aux projets humanitaires et de développement », p.20

Les opérations de terrain seront conduites à travers l'utilisation combinée de la méthode quantitative et celle qualitative. Le choix de cette démarche se justifie non seulement par le fait qu'elle va permettre de renseigner et quantifier les indicateurs relatifs au fonctionnement des comités, mais également d'expliquer leur impact sur la durabilité des réalisations. A cet effet, il sera organisé des enquêtes, entretiens, observations et revue documentaire, à l'aide respectivement des outils tels que les questionnaires, les guides d'entretien, les grilles d'observation et de revue documentaire.

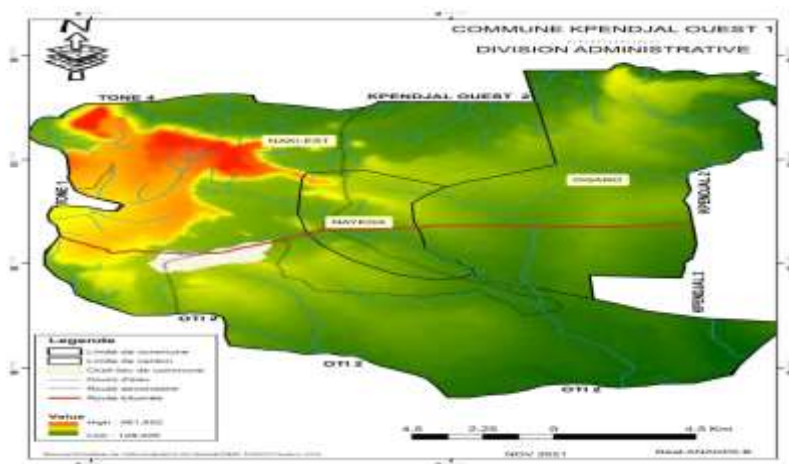
Pour ce faire, le travail portera dans un premier temps, sur la définition de la méthodologie de recherche, sur la présentation des résultats et sur la discussion des résultats au travers d'autres recherches effectuées sur le même sujet.

## 1. Méthodologie de la recherche

### *1.1 Situation géographique de la commune de Kpendjal Ouest 1*

Située dans la région des Savanes au Togo, la commune de Kpendjal Ouest 1 est l'une des 16 communes de cette région. Elle est limitée au Nord par la commune de Kpendjal Ouest 2 (canton de Namoundjoaga), au Sud par la commune de l'Oti 2 (canton de Nagbéni) à l'Ouest par les communes de Tône 4 (canton de Louanga) Tône 1 (cantons Pana et de Bidjenga) et à l'Est par la commune de Kpendjal 2 (Canton de Borgou). Elle compte 106 villages répartis en 03 cantons à savoir Naki-Est, Nayega et Ogaro. Le Canton de Naki-Est abrite à la fois le chef-lieu de préfecture et de la commune. Elle couvre une superficie de 433 km<sup>2</sup> avec une population totale de 41 985 habitants selon les résultats du 4ème RGPH de 2010.

Carte 1: Situation géographique de la commune de Kpendjal Ouest 1



### ***1.2. Groupes cibles de l'étude***

Dans le souci de disposer des informations suffisantes et approfondies, cinq (05) principaux groupes sont ciblés dans le cadre de la présente recherche. Il s'agit : des ménages, des comités de gestion des points d'eau, des autorités villageoises (CVD et chefs de villages), des artisans réparateurs et des propriétaires des magasins de pièces de rechange.

### ***1.3. Techniques d'échantillonnage et l'échantillon***

Nous avons fait usage de deux techniques d'échantillonnage : la technique d'échantillonnage stratifié proportionnel et le choix raisonné. L'échantillonnage stratifié proportionnel a été employé pour recueillir les données quantitatives auprès des ménages. Pour opérationnaliser cette technique, nous nous sommes appuyés sur une base complète des ménages que comptent les cantons concernés par notre recherche. En effet, selon les données fournies par le District Préfectoral de la Santé de Kpendjal Ouest, la commune dispose d'un total de 7 002 ménages répartis comme l'indique le tableau suivant.

*Tableau 1: Répartition du nombre de ménages de la commune de Kpendjal Ouest 1 par canton*

Commune	Cantons	Nombre de ménages
Kpendjal Ouest 1	Ogaro	2 646
	Nayega	235
	Naki-Est	4 121
TOTAL		7 002

**Source :** DPS Kpendjal Ouest, 2021

Sur cette base, l'échantillon stratifié proportionnel est privilégiée dans le but de donner la chance à chaque individu de la population mère d'être tiré au hasard. Ainsi, avons-nous appliqué la formule suivante :  $E/c = (n/N) * 100$  ; E= échantillon par canton ; n= nombre total de ménage du canton et N= nombre total de ménage de la commune (des trois cantons).

A la fin de l'enquête, nous avons atteint un échantillon total de 149 individus répartis comme suit :

- 126 hommes et femmes issus des ménages usagers des PMH ;
- 12 membres des comités de gestion des points d'eau ;
- 10 autorités villageoises (CVD et chefs de villages) ;
- 01 artisan réparateur (il n'existe qu'un seul AR dans la commune).

#### **1.4. Techniques et outils de collecte des données**

Notre recherche étant mixte, nous avons mobilisé comme techniques : la recherche documentaire, l'observation directe et l'entretien individuel et l'enquête par questionnaire.

La recherche documentaire a consisté à recenser tout élément matériel ou immatériel (rapports, reportages, journaux, documentaires, films, objets) en rapport avec les pompes à motricité humaine et qui, de ce fait, constituent directement ou indirectement des sources d'informations sur le phénomène.

A l'aide d'une grille, l'observation directe a permis de recueillir des données perceptibles de nature à qualifier les facteurs qui fragilisent la prise en charge communautaire des pannes des pompes à motricité humaine en milieu rural.

Aussi, deux (02) guides d'entretien ont été élaborés : l'un adressé aux membres de comités et l'autre adressé aux autorités villageoises (chefs de villages et CVD) ainsi qu'au réseau d'Artisans réparateurs et propriétaires des magasins de pièces de rechange.

### ***1.5. Collecte des données***

Les opérations de terrain ont duré deux (02) semaines couvrant la période du 8 au 15 novembre 2023 avec une seule journée consacrée au canton de Nayega du fait de la petitesse de l'effectif des personnes interrogées dans ce canton.

### ***1.6. Traitement et analyse des données***

Le dépouillement s'est fait grâce au logiciel SPSS version 20. A travers ce logiciel, nous avons pu sortir les corrélations qui existent entre les variables et faire l'analyse de khi-deux de Pearson.

S'agissant des données quantitatives, elles sont présentées sous forme de tableaux et graphiques à l'aide du logiciel SPSS, puis ont fait l'objet d'analyse et d'interprétation. Pour ce qui est des données qualitatives, elles ont été analysées à l'aide de l'analyse du contenu par thématique en se basant sur la similitude et la régularité des discours produits par les enquêtés.

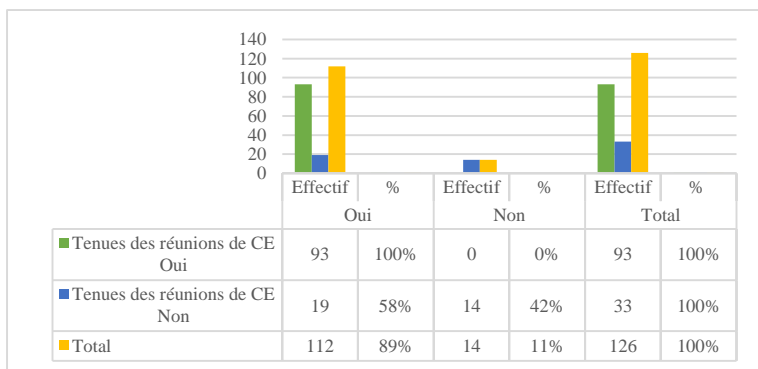
## **2. Résultats**

Si l'existence d'un comité de gestion constitue un facteur déterminant dans la prise en charge de l'entretien et de la maintenance communautaire des ouvrages d'eau potable en milieu rural, leur fonctionnement l'est encore davantage puisqu'il ne suffit pas pour une PMH d'en disposer mais d'en assurer l'entretien et la maintenance régulière afin de se mettre à l'abri des pannes régulières et durables qui contraignent les usagers au recours des sources d'approvisionnement insalubres. L'efficacité ou l'opérationnalité des comités de gestion des PMH constitue l'un des éléments

d'appréciation de leurs capacités de prise en charge des pannes et l'inscription du service d'eau potable dans la durée avec ses externalités positives sur la vie socioéconomique des usagers surtout en milieu rural où leur absence ou dysfonctionnement impacte le quotidien des populations. Les indicateurs d'appréciation du fonctionnement des comités de gestion sont : la tenue régulière des réunions, la connaissance des usagers de leur rôle et responsabilité, l'existence d'une caisse eau, le mode de recouvrement adopté et le niveau de satisfaction des usagers.

### 2.1. Organisation des réunions des comités de gestion

**Graphique 1:** Lien entre existence comité eau et tenue des réunions



**Khi deux =44,386 ddl=1 et p =0,00**

**Source :** enquêtes de terrain, novembre 2021

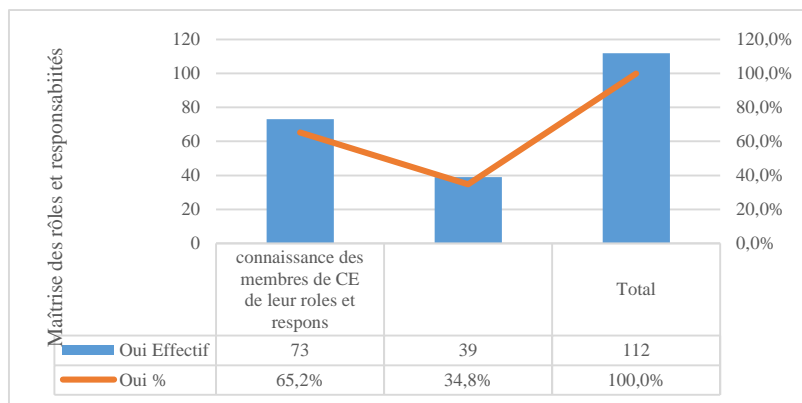
Rappelons que sur les 126 enquêtés 11% (n=14) ont affirmé que leur forage ne dispose pas de comité de gestion. En conséquence, il n'existe pas de données sur leur fonctionnement. En ce qui concerne les ouvrages pour lesquels ont été mis en place les comités eau, 83% (n=93) des enquêtés affirment que leurs comités tiennent régulièrement les réunions contre 17% (n=19) pour qui les comités ne



le font pas. Outre les 14 enquêtés qui relèvent que leurs ouvrages ne disposent pas du tout de comités, 17% (n=19) des usagers indiquent que leurs comités ne tiennent pas également des réunions ; ce qui représente un cumul de 26% (n=33) des usagers pour qui les comités de gestion ne tiennent pas des réunions villageoises. Le « p » du khi deux étant inférieur à 0,05, vient confirmer le lien significatif entre la tenue de réunion de comités et la capacité des comités eau à la prise en charge communautaire des pannes.

## 2.2. Connaissance des usagers de leurs rôles et responsabilités

**Graphique 2 :** Répartition des enquêtés selon leurs opinions sur la connaissance de comités de leurs rôles et responsabilités



**Source :** enquêtes de terrain, novembre 2021

Du graphique ci-dessus, il ressort que sur les 112 forages disposant de CE, 65% (n=73) des personnes interviewées estiment que les membres de leur comité de gestion des PMH maîtrisent leurs rôles et responsabilités contre 35% (n=39) qui trouvent chez eux une faible maîtrise de leur cahier de charge. Or la maîtrise des rôles et responsabilités par les membres de comités est un déterminant facilitant leur capacité de prise en charge communautaire de la gestion des pannes observées. Il est clair que 35% des enquêtés affirment que

les membres des comités maîtrisent moins leur rôle et responsabilité : ce qui constitue un goulot d'étranglement dans la gestion durable des PMH.

### 2.3. Existence des caisses eau au niveau des PMH

La caisse eau constitue les carnets de santé des PMH. Son existence indique le niveau de fonctionnement du comité de gestion et des capacités de prise en charge des pannes par ces derniers. Un comité de gestion qui dispose d'une caisse eau rassure les usagers de sa capacité de faire l'entretien et la maintenance à travers l'achat de nouvelles pièces et le règlement des frais de prestations des artisans réparateurs.

*Tableau 2: Répartition des enquêtés selon l'existence ou non de la caisse eau*

Existence du comité de gestion	Effectif	Existence d'une caisse eau		Total
		Oui	Non	
Oui	Effectif	80	32	112
	%	71%	29%	100%
Non	Effectif	2	12	14
	%	14%	86%	100,0%
Total	Effectif	82	44	126
	%	65%	35%	100%

**Khi =17, 880 ddl=1 p=0,00**

Source : enquêtes de terrain, novembre 2021

En se référant aux statistiques du tableau n°6, il est constaté que sur l'ensemble de l'échantillon (126), 65% (n= 82) des usagers affirment que leurs pompes disposent de caisse eau contre 35% (n= 44) des comités eau qui n'en disposent pas. En faisant la corrélation entre l'existence d'un comité eau et celle de la caisse eau, on s'aperçoit que parmi les ouvrages disposant de comités, 71% (n=80) ont des caisses eau contre 29% (n=32) qui n'en disposent pas. Au niveau des ouvrages sur lesquels n'existent pas les comités, on note que 86% (n=12) n'ont pas de caisse eau pour assurer le paiement des frais d'entretien et de maintenance de leur pompe contre seulement 14% (n=2) qui en

disposent malgré l'absence de comités. Le « p » du test khi deux inférieur à 0,05 vient confirmer le lien significatif entre l'existence d'un comité d'une caisse eau et la capacité de prise en charge communautaire des pannes des ouvrages.

#### 2.4. Adoption d'un mode de recouvrement

Adopter un mode de recouvrement c'est assuré le renflouement de la caisse eau. Ainsi, ce comité évite le manque ou l'insuffisance de fonds pour l'entretien et la maintenance des pannes et les conséquences sur la permanence du service d'eau potable dans sa localité. Plus un comité de gestion adopte un mode de recouvrement des fonds d'entretien et de maintenance de son ouvrage, plus il rassure sur sa capacité gestionnaire. Les données du tableau ci-dessous repartissent les personnes enquêtées selon que leur comité de gestion dispose ou non d'un mode de recouvrement. Aussi, ce tableau renseigne-t-il sur les différents modes de recouvrement adoptés.

*Tableau 3: Répartition des enquêtés selon le mode de recouvrement adopté.*

Existence du comité de gestion	Effectif	Mode de recouvrement des fonds				Total
		Vente de l'eau	Cotisation selon la taille de ménage	Cotisation à la panne	Cotisation selon la taille de ménage et cotisation à la panne	
Oui	Effectif	3	18	44	47	112
	%	3%	16%	39%	42%	100%
Non	Effectif	0	0	12	2	14
	%	0%	0%	86%	14%	100%
	Effectif	3	18	56	49	126
	% c	2%	14%	44%	39%	100%

**Khi deux =11,112 ddl =3 p =0,01**

Source : enquêtes de terrain, novembre 2021

Concernant l'adoption ou non d'un mode de recouvrement, les données du tableau n°7 indiquent que sur les 126 usagers touchés, 89%

(n=112) révèlent que leur comité de gestion a adopté un mode de recouvrement contre 11% (n=14) chez qui, il n'existe pas de mode de recouvrement des fonds d'entretien et de maintenance de leur PMH.

Suivant les différents systèmes de recouvrement mis en place, il ressort que 44% (n=56) des usagers estiment que leurs comités ont adopté la cotisation à la panne, 39% (n= 49) pour qui c'est à la fois les cotisations selon la taille de ménage et celles à la panne. Pour 14% (n=18) c'est uniquement la cotisation selon la taille de ménage. Selon 3%, sur leurs points d'eau, c'est la vente systématique qui est pratiquée. Il convient de noter qu'en faisant le lien entre les points d'eau disposant des comités eau et d'un mode de recouvrement adopté, les statistiques révèlent que les premiers 42% (n= 47) ont couplé les cotisations selon la taille du ménage à celles à la panne, 39% (n=44) ont adopté uniquement la cotisation à la panne, contre 16% (n=18) et 3% (n=3) qui ont choisi, respectivement, la cotisation selon la taille de ménage et la vente systématique de l'eau.

Suivant ces données, on se rend compte que pour la majorité (86%) des personnes enquêtées, les PMH ne disposant pas des comités ont adopté comme mode de recouvrement la cotisation à la panne contre 14% chez qui c'est le couple taille de ménage et cotisation à la panne qui constitue le mode de recouvrement.

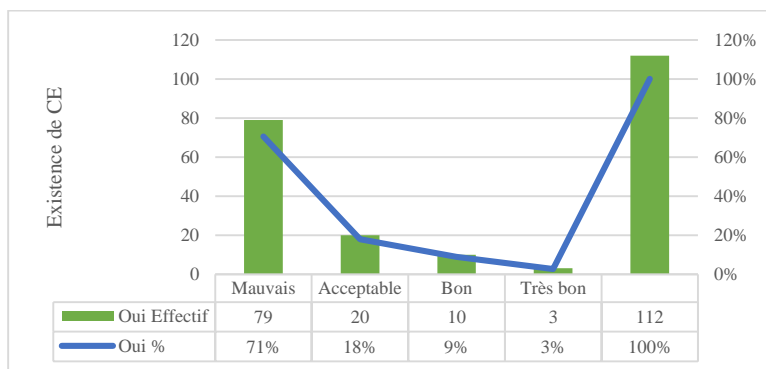
Plusieurs éléments concourent à l'analyse du niveau de participation des acteurs locaux. Ainsi, la tenue des réunions, la maîtrise des rôles et responsabilités, la disposition d'une caisse eau ainsi que l'adoption d'un mode de recouvrement sont des indicateurs qui rendent compte de la participation des acteurs locaux à la gestion des PMH. A travers la théorie de la participation d'A. Meister (1979), l'on peut déduire que dans la commune de Kpendjal Ouest 1, la participation financière à la gestion des PMH est relativement faible (65% des enquêtés estiment que leur PMH disposent de caisse eau contre 35%) : ce qui justifie l'intervention de l'Etat et de ses partenaires dans la remise en service des ouvrages en panne limitant ainsi la capacité d'investissement à la satisfaction des nouvelles demandes. D'où les implications politiques dont mentionne la figure de proue de la théorie de la participation : pas de développement sans la participation des acteurs locaux. Si cela est évident dans le contexte global du développement, il l'est davantage en matière de gestion durable des

infrastructures d'eau potable. Aussi les exigences du secteur, en matière de participation, ne sont pas suffisamment incorporées par les acteurs. Mieux, la tenue des rencontres statutaires renforce les interactions nécessaires à la gestion durable des PMH.

**2.5. Appréciation du niveau de fonctionnement des comités de gestion par les usagers**

Il s'agit ici d'évaluer le niveau de satisfaction des usagers sur le fonctionnement des comités de gestion de l'eau, tel qu'analysé plus haut.

**Graphique 3** : Répartition des enquêtés selon leur appréciation du fonctionnement des comités



Source : enquêtes de terrain, novembre 2021.

Une vue synoptique des données du graphique n°11 montre que sur 100% (n=112) personnes enquêtées dont les ouvrages disposent des comités de gestion 71% (n=79) estiment que le niveau de fonctionnement de leur comité de gestion est mauvais contre 18% (n=20) qui le jugent acceptable. Les usagers qui trouvent que le niveau de fonctionnement de leurs comités est bon et très bon représentent respectivement 9% (n=10) et 3% (n=3). Ces données démontrent que le niveau de fonctionnement est un indicateur important d'appréciation des capacités gestionnaires des comités de gestion.

### 3. Discussion des résultats

Dans ce dernier chapitre l'interprétation et la discussion sont faites de l'ensemble des résultats en les comparant aux travaux connexes réalisés par d'autres chercheurs et en référence avec les approches théoriques développées dans le chapitre 2. Ici, il est donc question de discuter les résultats obtenus sur le terrain et qui ont été présentés et analysés dans le chapitre 3. Il contient des données qualitatives obtenues des différents entretiens réalisés avec les usagers, les autorités locales (chefs de villages et CVD). Il constitue une synthèse de ces entrevues, couplée d'observations participante et directe menées sur la gestion des pompes à motricité humaine dans la commune de Kpendjal Ouest 1. Aussi existe-t-il des verbatim tout au long du chapitre qui complètent les données quantitatives du chapitre précédent. L'ensemble de ces informations sont munies de sens qu'il convient de donner sans prendre le risque de tomber dans la subjectivité.

#### *3.1. La corrélation entre l'existence des comités de gestion et la prise en charge des pannes des PMH*

Les informations recueillies sur le terrain auprès des enquêtés montrent que les forages disposant d'instances de gestion enregistrent moins de pannes que ceux qui n'en disposent pas (graphique n°1).

Les résultats des croisements entre la variable « panne » et cette variable ci-dessus, donnent une valeur de khi deux inférieure à la valeur théorique 0,05, ce qui signifie qu'il existe une corrélation entre ces variables croisées. Plus une PMH dispose de comité eau moins elle enregistre des pannes régulières et durables. Cette corrélation s'explique par le fait que la prise en charge communautaire des pannes des pompes à motricité humaine est fonction de l'existence d'un organe dédié à sa gestion.

Cette situation s'explique par le fait que la prise en charge des pannes des points d'eau exige l'existence d'un comité dont le rôle est d'assurer la gestion quotidienne de l'ouvrage à travers le suivi et le contrôle de gestion. Etant donné que plus de 11% des enquêtés affirment que leur PMH ne dispose pas de comité de gestion, leur capacité de prise en charge de leur ouvrage est faible. Cette absence

de comité de gestion amène une dame a déclaré ce qui suit : « *Au départ, c'est-à-dire à la réalisation, nous avions un comité dans lequel mon défunt beau-père était président. Mais depuis que les membres de ce comité eau sont tous partis (décédés), c'est un petit frère de mon mari qui mobilisait les gens. Lui aussi, il est parti en Côte d'Ivoire avec sa femme. Tu vois notre forage est en panne, personne ne s'occupe. Nous ne pouvons pas appeler Salifou<sup>6</sup>, puisqu'il n'y a rien* » (Enquête n°10, novembre 2023).

En analysant ces propos, on se rend compte non seulement que les comités eau constituent des piliers ayant une influence sur la prise en charge de la gestion communautaire, mais aussi et surtout, un organe de mobilisation des usagers aux fins d'entretien et de maintenance des pompes à motricité humaine. Ces résultats obtenus prouvent à suffisance que l'inexistence d'organes de gestion locale et rapprochée des PMH participe aux taux de pannes relativement élevées constatées au fil des années et qui amènent l'Etat à investir pour leur remise en service.

En effet, les études menées par C. Repussard (2011) et R. Traoré (2012) respectivement au Sénégal, dans la localité de Moudrey et au Burkina Faso, à Nakambé, indiquent que l'existence de comités de gestion constitue l'un des facteurs déterminants de gestion durable des PMH. Leur organisation obéit et répond à la préoccupation de prise en charge de la maintenance et à la régulation de l'usage des ouvrages : « des comités de gestion des points d'eau ont été mise en place...près de 90% des PMH étaient dotés en 2005 de CPE » (R. Traoré<sup>7</sup>, 2012, p. 68). Suivant les opinions des enquêtés, il ressort de la présente recherche, pour le compte de la commune de Kpendjal Ouest 1 que 89% des PMH disposent de CE. Ce qui démontre que le problème de gestion durable des PMH ne devrait pas se poser. Qu'en est-il de leur fonctionnement ?

---

<sup>6</sup> Nom de l'Artisan Réparateur de la zone

<sup>7</sup> Ramatou TRAORE (2012), *Eau, Territoire et Conflits : analyse des enjeux de la gestion communautaire de l'eau au Burkina Faso : l'exemple du bassin versant du Nakambé*, Thèse de Doctorat, Université de Toulouse, p.68

### ***3.2. La corrélation entre le fonctionnement des comités locaux et la prise en charge des pannes des PMH***

Les éléments constitutifs du fonctionnement des structures locales sont ceux, entre autres, liés à la tenue régulière des rencontres statutaires, l'existence d'une caisse eau et celle d'un mode de recouvrement des fonds d'entretien et de maintenance des ouvrages.

Cette partie nous permet de voir le niveau de fonctionnement des comités de gestion. Les résultats recueillis montrent effectivement que la plupart des forages qui fonctionnent sont des ouvrages sur lesquels les comités de gestion tiennent régulièrement des réunions : notons que le niveau d'organisation de réunion est plus élevé chez les forages qui disposent de structures de gestion que ceux qui n'en disposent pas. Les résultats du graphique n° 1 montrent que la tenue des réunions exprime le niveau de fonctionnement des comités et par conséquent leur capacité de prise en charge de l'entretien et de la maintenance des pompes à motricité humaine.

Par ailleurs, l'analyse des capacités de mobilisation des fonds d'entretien et de maintenance à travers l'indicateur d'appréciation de la caisse eau, montre que la plupart des comités ne disposent pas de caisse eau qui, constitue une exigence aussi bien pour les partenaires d'appui que la politique nationale d'approvisionnement en eau potable en milieu urbain et rural où le principe de la vente systématique d'eau au niveau des PMH peine à s'installer. Les résultats des tableaux n°2 et 3 révèlent d'un côté, l'inexistence des caisses eau et son impact sur les capacités de gestion des PMH et de l'autre l'adoption des modes de recouvrement hybrides : les cotisations à la panne et celles selon la taille de ménage et rarement la vente d'eau.

Cette situation confirme que les ressources financières constituent un intrant important pour le fonctionnement des structures de gestion de l'eau et la fonctionnalité des ouvrages d'eau. La preuve en est qu'à Madagascar, du fait de faibles rendements agricoles consécutifs à la sécheresse dans le Sud du pays, les usagers d'eau n'ont pas pu réunir les fonds nécessaires pour acheter les pièces et outils ou payer un



prestataire afin de réparer les pannes (Anna Panizzoli<sup>8</sup>, 2022, p.8 à 9). De même, une étude réalisée par l'USAID<sup>9</sup> (2015, p.25), dans la Région du Sahel, révèle qu'en raison de la faiblesse du taux de recouvrement des redevances par rapport au nombre de PMH, les opérations d'entretien des ouvrages d'eau dans les communes d'Arbinda et de Gorgadji, n'ont pas pu être réalisées.

En outre, il est bien vrai que les pannes des pompes ne sauraient être prises en charge sans les ressources financières, toutefois, il faut reconnaître la prépondérance des compétences des membres des structures de gestion, qui, si elles manquent, limiteront leur capacité de réparation et de prise en charge des pannes. Voilà pourquoi A. Panizzoli, (op.cit.) affirme que les usagers, même s'ils disposent d'argent pour prendre en charge les pannes, manquent de compétence technique appropriée et quand il s'agit de solliciter des entreprises spécialisées, il n'y en a pas dans la zone, pour faire les réparations.

Pour sa part, R. Traoré (2012) a démontré que les dysfonctionnements des points d'eau modernes sont provoqués par l'adoption de plusieurs modes (trois) de recouvrement des coûts avec des systèmes de collecte pour la maintenance qui peinent à fonctionner dans la durée puisqu'ils ne sont pas identiques et uniformisés. Ce qui conduit à une faible mobilisation des fonds nécessaires pour assurer l'entretien et la réparation des pompes à motricité humaine. Ces auteurs indiquent, comme les résultats de la présente recherche que, l'opérationnalité des dispositifs organisationnels et fonctionnels, est encore limitée en milieu rural pour garantir la pérennité des services d'eau. Ces résultats concordent également avec les travaux menés par S. Zakaria (2017) dans la Région de Dosso au Niger où il a été mentionné que les dysfonctionnements constatés dans la gestion des PMH proviennent pour la plupart du non tenue des réunions de comité de gestion, les assemblées générales, l'adoption et l'opérationnalisation des modes de gestion. Cette faible opérationnalité des organes de gestion a amené un chef de village à déplorer la situation en ces termes : « *Comme les*

---

<sup>8</sup> Anna PANIZZOLI (2022), « Etude qualitative des pratiques et des freins à une gestion pérenne des petites infrastructures d'adduction en eau potable dans le Sud de Madagascar », Etude Gestion Ouvrages – Madagascar

<sup>9</sup> USAID (2015), *Propositions pour la maintenance des pompes à motricité humaine dans les communes de Gorgadji et Arbinda* (Région du Sahel), Rapport, p.25.

*réunions ne se tiennent pas, la caisse n'est pas alimentée et comme la caisse n'est pas alimentée, quand la pompe tombe en panne, le comité ne peut faire appel à l'artisan réparateur; ce qui fait que les usagers retournent dans les rivières avec les conséquences sur leur santé alors qu'on aurait pu éviter cette situation en respectant le règlement d'usage qui voudrait que le principe de préleveur-payeur. Moi je trouve qu'il faut mettre en place un dispositif qui contraint nos comités à la reddition des comptes surtout avec la présence des communes » (Enquête 12, novembre 2023).*

Nous remarquons à travers ces propos venant d'un chef de village que le problème de fonctionnement des instances communautaires constitue un défi majeur à relever afin de garantir la gestion durable des pompes à motricité humaine. Justifiant le problème de fonctionnement des comités de gestion, un membre de comité s'est exprimé en ces termes : *« Ici, dans notre village, nous, responsables de comités ne sommes pas écoutés. Les gens ne veulent pas venir aux réunions, pire quand il s'agit de cotisations, les gens vont vous insulter. C'est seulement quand la pompe tombe en panne que les gens se rendent compte de son importance. En ce moment quand vous les inviter, ils viennent et certains cotisent d'autres non. Tu vois ? D'ailleurs, toi, tu as travaillé avec nous ici, tu connais mieux le problème de mobilisation de gens ici. Les gens comptent sur leur baron, si tu ne sais pas faire, c'est toi qui a des problèmes ».*

Ces propos confirment à suffisance que le fonctionnement des comités de gestion est un véritable défi à relever comme indiqué plus haut.

## **Conclusion**

La mise en œuvre des projets d'approvisionnement en eau potable à travers des forages équipés de pompes à motricité humaine constitue un défi important à relever afin d'améliorer l'accès durable des populations aux services d'eau potable en milieu rural. Suivant les constats de terrain et la documentation existante dans le secteur aussi bien au niveau mondial que national, plusieurs facteurs concourent à la limitation de l'accès durable des populations à l'eau potable.

Si certains relèvent le déficit d'investissement, d'autre sont d'ordre organisationnel. Les résultats de la présente recherche montrent que,

dans la commune de Kpendjal Ouest 1, pour une satisfaction durable des besoins des populations en eau potable, les aspects organisationnels sont à prendre en compte.

La problématique de la gestion durable des pompes à motricité humaine que nous avons tenté d'élucider s'inscrit dans une dynamique de responsabilisation des acteurs locaux et vise à ressortir les facteurs organisationnels qui limitent l'ancrage d'une gestion saine et durables des PMH. Il en découle que la gestion durable des PMH doit être considéré comme un processus multi acteurs, dynamique et participative plutôt qu'une responsabilité du pouvoir publique. Elle relève de l'état d'esprit, d'un comportement, d'un processus, d'un partenariat et d'une appropriation par les acteurs locaux des principes fondamentaux d'une gestion concertée des PMH. Notre analyse tout en s'inscrivant dans une dimension organisationnelle et fonctionnelle met l'accent sur la participation et les interactions et visant à découvrir et à comprendre les facteurs qui ne favorisent pas la gestion durable des pompes à motricité humaine dans la commune de Kpendjal Ouest 1. Nous estimons qu'elle y a trouvé sa pertinence et sa fécondité. Les PMH mises à la disposition des populations demeurent encore fragiles pour plusieurs raisons qui relèvent aussi bien de l'organisation des structures locales, des interactions entre acteurs endogènes en charge de leur gestion quotidienne que ceux des insuffisances des compétences locales devant assurer leur entretien et maintenance. Les pratiques de responsabilisation des acteurs locaux en matière de gestion durable des infrastructures d'eau potable tardent à s'ancrer dans le quotidien des acteurs locaux. Et pourtant nous sommes de plain-pied dans la décentralisation où ces acteurs doivent jouer un rôle de premier plan.

Aux termes de cette recherche, nous sommes parvenues aux résultats selon lesquels d'abord la gestion durable des pompes à motricité humaine dépend de plusieurs facteurs d'ordre organisation à savoir : l'existence des comités de gestion, leur niveau de fonctionnement, les compétences locales du réseau de prestataires. Aussi, ces résultats sont-ils satisfaisants en ce qu'ils offrent aux lecteurs et aux acteurs des éléments d'analyse et de compréhension de la problématique de la gestion durable des PMH en milieu rural.

## Références bibliographiques

Action contre la Faim-International (2020), « La Gouvernance de l'Eau et de l'Assainissement appliquée aux projets humanitaires et de développement ».

Panizzoli Anna (2022), « Etude qualitative des pratiques et des freins à une gestion pérenne des petites infrastructures d'adduction en eau potable dans le Sud de Madagascar », Etude Gestion Ouvrages – Madagascar.

Diop Moussa (2008), *Eau et développement : échelles, temporalités, acteurs et enjeux autour de la gestion des services d'eau potable en milieu rural au Sénégal*, Thèse de Doctorat en Anthropologie, Université Paris Dauphine.

Globe (2005), « Etude de l'hydrologie, Une unité d'apprentissage », GLOBE, 249 pages.

MEHV (2006), « Politique Nationale en matière d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement en Milieu Rural et Semi Urbain Togo » (PNAEPA), Togo.

Meister Albert, (1969), « Participation, animation et développement », Paris, Editions Antropos.

OCDE (2015), *Principes de gouvernance d'entreprise du G20 et de l'OCDE*, Rapport de l'OCDE aux ministres des Finances et aux gouverneurs des banques centrales du G20.

Repussard Clément (2011), *Le service public de l'eau potable en milieu rural au Sénégal : l'exemple de la Communauté rurale de Moudéry*, Thèse de Doctorat en Sociologie, Université d'AIX-Marseille, France.

Traoré Ramatou (2012), *Eau, Territoire et Conflits : analyse des enjeux de la gestion communautaire de l'eau au Burkina Faso : l'exemple du bassin versant du Nakambé*, Thèse de Doctorat, Université de Toulouse

Zakaria Soumana (2017), *Problématique de la gestion des systèmes simplifiés d'adduction d'eau potable (AEP) et des pompes à motricité humaine (PMH) au Niger*, Mémoire pour l'obtention de Master en ingénierie de l'eau et de l'environnement.

USAID (2015), *Propositions pour la maintenance des pompes à motricité humaine dans les communes de Gorgadji et Arbinda* (Région du Sahel), Rapport.

WHEP (2007), « La santé au fil de l'eau », Education à la santé par les femmes dans le bassin du fleuve Sénégal, Phase 1 conception des outils méthodologiques, Dossier pédagogique, Guide méthodologique d'éducation pour la santé et d'évaluation, 80 pages.